

Collection  
MENTION

# Droit

---

*Droit des affaires*

DIDIER VALETTE

## **Bibliographie commentée**

## LE DROIT COMMERCIAL, OU DROIT DES COMMERÇANTS

Le Gall J.-P. et Ruellan C., *Droit commercial, notions générales*, Dalloz, coll. Mémentos, 2006

[Commandez-le ici](#)

Pour de plus amples éclairages sur les diverses modalités juridiques de la transmission d'entreprise commerciale, consulter le site de l'Agence pour la création d'entreprise :

[www.apce.com](http://www.apce.com)

## LE DROIT DES GROUPEMENTS

Charveriat A., Couret A. et Mercadal B., *Sociétés commerciales*, Éditions Francis Lefebvre, coll. Mémento pratique, 2006

[Commandez-le ici](#)

Le CREDA (Centre de recherches sur le droit des affaires) de la CCI de Paris propose sur son site l'accès à des études sur les formes sociétaires :

[www.creda.ccip.fr](http://www.creda.ccip.fr)

Pour plus de précisions sur la société européenne, voir le site institutionnel de l'Union européenne :

[www.europa.eu](http://www.europa.eu)

## LA REGULATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

### Droit de la concurrence

Guedj A., *Pratique du droit de la concurrence national et communautaire*, LexisNexis Litec, coll. Affaires et Finances, 2006

[Commandez-le ici](#)

De nombreuses informations sont disponibles sur le site du ministère de l'Économie et des Finances :

[www.finances.gouv.fr/DGCCRF](http://www.finances.gouv.fr/DGCCRF)

## Le traitement des difficultés des entreprises

Bricard A., Lacroix-Philips É., Legrain T., Morin M., Chevillon C. et Varoquier J., *Accompagner le chef d'entreprise en difficulté, De la prévention au rebond*, LexisNexis Litec, coll. Affaires et Finances, 2007

[Commandez-le ici](#)

Pour de plus amples éclairages sur les procédures collectives :

[www.greffes.com](http://www.greffes.com)

## LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Piotraut J.-L., *Droit de la propriété intellectuelle*, Ellipses, coll. Référence Droit, 2004

[Commandez-le ici](#)

Pour un aperçu plus complet de la propriété industrielle :

[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

Pour un aperçu plus complet de la propriété littéraire et artistique, consulter les fiches du ministère de la Culture :

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)